

Le 12 Septembre 2017,



ITB/UNDP/HAI/17.096

Compte rendu de la visite des lieux
Direction Générale PNH, Pétion-Ville

Objectif de la visite : Faciliter les informations nécessaires et répondre aux questions -in situ- aux soumissionner potentielles.

NOM et Prénoms	Compagnie / Institution
LAFORST Edisson	Groupe Edisson construction
JEAN-RONY Mixy	
SAINT JUSTE Chedlair	Jejsa construction

Généralités et Objectifs :

Ce processus d'appel à soumissionner a pour but de sélectionner une firme de construction qualifiée pour la construction d'un bureau à la Direction General de la PNH sise à Pétion-Ville, Ouest - Haïti. A ce titre le PNUD au nom du projet Etat de droit se réserve le droit d'octroyer le marché à une (1) compagnie de la place pourvu que ces compagnies passent l'évaluation technique et que leur prix sont considérés raisonnables en fonction des prix du marché haïtien.

Introduction :

Le représentant de l'unité des achats a ouvert la séance en indiquant le numéro d'ITB/UNDP/HAI/17.096, la date limite pour poser des questions par email : 5 jours avant la date de clôture. L'ingénieur de Projet a fait une mise au point sur le travail à réaliser et répondu les questions.

Questions des participants :

Question :

Est-ce que la question de l'énergie solaire est abordée dans le dossier technique?

Réponse :

Oui, nous voulons des bureaux entièrement autonomes en matière d'énergie solaire. Je vous invite à bien lire le dossier technique qui évoque ce sujet dans les spécifications techniques et le cadre des devis quantitatifs.

Question :

Est-ce que les murs sont des murs pleins ?

Réponse :

Comme indiqué dans le dossier, les murs en élévations seront en panneaux de préfabriquées de 7 cm d'épaisseur fixé sur un muret en maçonnerie de 30 cm d'hauteur.

Question :

Sur quels dispositifs les panneaux solaires seront installés ?

Réponse :

L'installation des panneaux solaires dépend des dimensions à utiliser. Du reste, ils pourraient éventuellement être installés sur le toit du hangar du restaurant. Mais vous pourrez aussi trouver, en accord avec l'intendant de la Police Nationale d'Haïti, tout autre support ou emplacement qui conviendrait.

Question :

Est-ce que nous sommes autorisés à utiliser des poteaux électriques publics pour faire passer les fils électriques du parking au toit de la DGPNH?

Réponse :

Toutes les autorisations administratives nécessaires au bon déroulement de vos travaux seront obtenues par la PNH.

Question :

Existe-t-il une porte d'entrée qui puisse nous permettre de faire passer nos matériaux de construction?

Réponse :

Vous pourrez éventuellement utiliser un dispositif de monte-charge vertical à cet effet, afin de préserver l'intégrité du bâtiment. Aussi, en accord avec l'intendant de la police nationale, vous pourrez acheminer vos matériaux par une entrée qu'il vous indiquera.

Procurement HT

PNUD -HAITI